



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

Séance du 14 novembre 2015

Nombre de Conseillers
en exercice : 22
présents : 19
votants : 22
dont pouvoir : 3

L'an deux mil quinze, le quatorze du mois de novembre à 10 heures 00, le Conseil Municipal de la Ville de CONTRES s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur BRAULT Jean-Luc, Maire.

Date de convocation :
09 novembre 2015

Présents : M. BRAULT Jean-Luc, Mme BRISSET Dominique, M. MOREAU Dany, M. LELARGE Antoine, Mme BOURGUIGNON Sylvine, M. DEVEL Michel, Mme GASCHARD Christiane, Mme DELORD Martine, M. LEDDET Jean-Luc, Mme LE PABIC Christiane, Mme JAHAN-BONTEMPS Isabelle, Mme TÉTOT Pascale, Mme DELAUNAY Catherine, M. MAUBERT Jean-François, Mme MARILLEAU Isabelle, M. DROUHIN Jean-Yves, M. PENTECOUTEAU Luc, Mme CHESNE Karine, M. COLLIN Guillaume.

Absents excusés : M. BAUMER Thierry (ayant donné pouvoir à Mme BRISSET Dominique), M. BOUCHER James (ayant donné pouvoir à M. BRAULT Jean-Luc), M. CHARLES-GUIMPIED Jean-Pierre (ayant donné pouvoir à M. LELARGE Antoine)

Présentation du compte rendu de la séance du 05 novembre 2015 :

- *Le compte rendu du Conseil du 05 novembre 2015 est adopté à l'unanimité.*

Le Conseil Municipal a délibéré sur les affaires suivantes :

1. AFFAIRES GÉNÉRALES

DB n°2015-1125 : ACQUISITION FONCIERE POUR L'AMENAGEMENT PROVISOIRE D'UN TERRAIN FAMILIAL

Monsieur le Maire rappelle les difficultés engendrées par le stationnement illicite de la communauté des gens du voyage. Afin d'en limiter les conséquences, Monsieur le Maire propose l'acquisition à l'amiable du terrain caractérisé ci-dessous en vue d'expérimenter un projet de terrain familial à court terme.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que Monsieur Jean-Jacques Albert BONSIGNE, actuel propriétaire de la parcelle section BK numéro 99 située *La Plaine de Launay*, accepterait une vente amiable au profit de la Commune. Cette parcelle, d'une superficie de 7 902 m², se situe en zone naturelle du Plan local d'urbanisme de Contres. Son acquisition pourrait se faire au prix de 0,50 € (cinquante centimes d'euros) le mètre carré, soit au prix de 3 951 € (trois mille neuf cents cinquante et un euros).

- Vu l'intérêt de cette acquisition pour la Collectivité ;
- Vu l'accord de Monsieur Jean-Jacques Albert BONSIGNE en date du 29 octobre 2015 ;
- Vu le Plan local d'urbanisme de la Commune de CONTRES approuvé le 24 Février 2005 en séance de Conseil Municipal, avec 1ère modification et 1ère révision simplifiée le 28 juin 2006, 2ème modification le 27 octobre 2009, 3ème modification le 08 mars 2011, 4ème modification le 17 mai 2011, 2ème révision simplifiée le 22 janvier 2013 et 5ème modification le 6 novembre 2014 ;
- Vu l'intérêt de ce projet de terrain familial pour la Collectivité ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par 17 voix POUR, 2 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS :

- D'acquérir le bien cadastré section BK numéro 99 selon les caractéristiques définies ci-dessus pour l'expérimentation du projet de terrain familial.
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.

La faisabilité technique et financière du classement d'une parcelle en terrain familial sera prochainement étudiée par une commission municipale.

2. INFORMATIONS

➤ Etat des décisions :

Vu l'article L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales et considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire, en vertu de cette délégation, il est fait état des décisions prises **entre le 05 novembre 2015 et le 14 novembre 2015**.

➤ Proposition d'une commission:

Monsieur le Maire propose, lors des échanges avec l'ensemble du Conseil Municipal de créer une nouvelle commission municipale qui va se charger de réfléchir et de proposer une ou plusieurs solutions foncières.

Pour la création de cette commission : *Monsieur Lelarge Antoine, Monsieur Pentecouteau Luc, Monsieur Leddet Jean-Luc, Monsieur Brault Jean-Luc se portent candidats ainsi que Madame Brisset Dominique.* Monsieur Lelarge Antoine est candidat à la présidence.

Monsieur le Maire clôture le Conseil Municipal avant de donner la parole aux citoyens présents dans la salle.

➤ Minute de silence :

Une minute de silence est observée à la mémoire des victimes des attentats de Paris du vendredi 13 novembre 2015.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 10 décembre 2015 à 19 h 30

La séance est levée à 11 h 00

Le Maire

Jean-Luc BRAULT